



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 25 juillet 2023

à Monsieur le Ministre de
l'Éducation nationale

Objet : demande d'audience – Invitation au colloque FLAREP 21-23 octobre 2023

Monsieur le Ministre ,

Notre fédération interacadémique d'associations professionnelles d'enseignants d'occitan-langue d'oc dans l'enseignement public (FELCO - <http://www.felco-creo.org/>) tient d'abord à vous adresser ses félicitations pour votre nomination au Ministère de l'Éducation nationale. Nous mesurons l'étendue des problèmes que vous allez devoir affronter, mais nous ne pouvons manquer d'attirer votre attention sur celui qui est la raison d'être de notre action : la place réservée dans notre système éducatif à ces langues de France, dites régionales, l'occitan pour ce qui nous concerne, auxquelles un article de la Constitution reconnaît le statut de partie intégrante du patrimoine national.

En 2021, le Président de la République écrivait « *Les langues de France sont un trésor national. Toutes, qu'elles soient issues de nos régions en métropole ou de nos territoires d'outre-mer, ne cessent d'enrichir notre culture française* » assurant au passage que « *rien ne saurait entraver* » leur enseignement. Le constat que nous faisons de la situation de l'enseignement de l'occitan deux ans après ces déclarations est pourtant aux antipodes de ces promesses

Notre association avait eu un premier contact, aux débuts de l'été 2022, avec des membres du cabinet de votre prédécesseur. Il était prévu que ce contact débouche sur d'autres, que nous avons attendus en vain au fil des mois suivants. Nous comptons revenir sur les difficultés que nos collègues rencontrent au quotidien. Certaines de ces difficultés sont structurelles, notamment l'inégalité de traitement entre langues régionales et, pour

l'occitan, entre les diverses académies de l'aire historique de la langue d'oc, qui recouvre plus d'une trentaine de départements. Mais d'autres sont conjoncturelles, liées aux conséquences d'un certain nombre de réformes récentes (collège, lycée et baccalauréat, parcours sup, formation des enseignants et concours) qui ont fragilisé nos enseignements sur le terrain, et durement affecté nos collègues, alors même que la mise en œuvre de la loi du 21 mai 2021 qui a fait entrer nos langues dans le Code du patrimoine et conforté leur place dans le Code de l'éducation, comme la circulaire du 14 décembre 2021 impliquent une relance de l'offre d'enseignement de l'occitan.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de solliciter une entrevue avec vous afin d'aborder sereinement ces difficultés.

Par ailleurs, la FELCO est membre de la FLAREP, une fédération d'associations regroupant enseignants et parents d'élèves impliqués dans la valorisation des différentes langues de France dans l'enseignement public. Et nous sommes chargés d'organiser à Nice en octobre 2023 le colloque qui réunit ces associations tous les ans¹. À ce titre, nous avons l'honneur de vous convier à ce colloque, qui pourrait vous permettre de donner votre vision de ce que doit être l'apport des langues et cultures régionales à la culture nationale à laquelle l'école de la République a la charge de donner l'accès aux enfants de notre pays.

Dans l'espoir que vous accorderez un accueil favorable à nos demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

P/O Olivier PASQUETTI, président de la FELCO,
Marie-Jeanne VERNY, cosecrétaire



¹ Programme en ligne à l'adresse : <http://www.felco-creo.org/21-22-23-nica-colloqui-flarep-les-langues-regionales-a-lecole-publique-pour-la-reussite-de-tous/>